



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 07-2021

Modalités de gestion du personnel vacataire

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

| | |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| M. André DENOT en présentiel | Conseiller départemental Président du SMPH |
| M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence | Conseiller départemental |
| Mme Malika CHERRIERE en visioconférence | Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente |
| M. Mickaël GRANDIN en visioconférence | Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH |
| M. Loïc RENIMEL en présentiel | Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo |
| Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel | Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH |
| Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence | Conseillère municipale Ville de Saint-Lô |

EXCUSES :

Membres titulaires :

| | |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------|
| M. Jean-Claude BRAUD | Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH |
| Mme Florence MAZIER | Conseillère régionale |
| M. Jean-Manuel COUSIN | Conseiller régional |

Modalités de gestion du personnel vacataire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 02 avril 2021 présentant les raisons des besoins de personnels vacataires pour des missions ponctuelles saisonnières et des domaines d'intervention précis ;

Considérant les conditions énoncées au rapport ;

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

Autorise le recrutement de personnels vacataires pour les domaines d'intervention suivants :

- Encadrement des activités de balades à dos de poneys pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires (baptême poney dans le haras...) ;
- Encadrement des élèves de primaire dans le cadre du projet « Culture Cheval » du conseil départemental de la Manche ou des opérations d'initiation à l'équitation financées par le comité départemental d'équitation de la Manche et des collectivités locales ;
- Renfort des équipes du centre équestre en cas de surcroît d'activité pendant les vacances scolaires pour encadrer les stages d'équitation poneys pour les enfants.

Décide la rémunération des personnels vacataires sur la base du taux horaire brut du SMIC dont le tarif, à titre indicatif, est de 14,32 euros bruts en 2021 ;

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

